VTT

but de la course		date
chefs de course		matériel chefs de course
difficulté	description	hébergement
matériel		
rendez-vous		retour estimé
message sur amis.ch dès	□ véhicule privé (55ct / km)	bus de la cordée (75ct / km)
ce document a été envoyé avant le départ de la course à comite@amis.ch par		

Les participants mineurs non accompagnés doivent remettre au chef de course ou au chef de commission une autorisation signée par leur représentant légal. Une telle autorisation peut aussi être rédigée pour la saison.

Extraits du règlement des courses

1. Les courses sont organisées et dirigées par des chefs de course reconnus par le président de la commission, sauf circonstances exceptionnelles.
2. Les chefs de course limitent le nombre de participants, en fonction du nombre de chefs de course, de la difficulté et des conditions de la course, de l'occupation des refuges ou d'autres limites d'organisation.
3. L'inscription aux courses est obligatoire et se prend soit le mardi précédent à la MAM, de 19h00 à 20h30, soit sur le groupe WhatsApp VTT-AMG.

   Les inscriptions en ligne via WhatsApp sont acceptées à la discrétion du chef de course, en concertation avec le président de la commission. Pour les participants non connus du chef de course, un échange de vive voix reste indispensable afin de s'assurer qu'ils comprennent les prérequis physiques et techniques.

   La priorité est accordée aux membres du club. Les chefs de course peuvent refuser les personnes qui ne répondent pas aux exigences de la course. Ils peuvent prendre une inscription sous réserve de renseignements pris auprès d'autres chefs de course connaissant le participant.
4. Les participants doivent
   a. communiquer au chef de course tout problème de santé et l'utilisation d'un matériel spécial ;
   b. être au bénéfice d'une assurance couvrant les risques d'accident en montagne ainsi que les frais de recherche et de sauvetage ;
   c. annoncer sans délai leur éventuel désistement au chef de course ;
   d. emporter le matériel mentionné sur la feuille de course et accepter le matériel commun réparti entre eux ;
   e. se conformer aux directives des chefs de course.
5. Les chefs de course peuvent en tout temps modifier ou annuler une course.

à remettre au président de la commission le plus rapidement possible

conditions et observations		
récit de la course écrit par		
photos de la course prises par		
Genève, le		signature

VTT

but de la course | date

	présent(e)	prénom nom	téléphone email adresse	contact en cas d'urgence	membre	voiture	remarques
					☐	☐	
					☐	☐	
					☐	☐	
1	☐				☐	☐	
2	☐				☐	☐	
3	☐				☐	☐	
4	☐				☐	☐	
5	☐				☐	☐	
6	☐				☐	☐	
7	☐				☐	☐	
8	☐				☐	☐	
9	☐				☐	☐	
10	☐				☐	☐	
11	☐				☐	☐	
12	☐				☐	☐	

Veuillez annoncer votre éventuel désistement au chef de course au moins 24 heures à l'avance.